

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 30 septembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 23/09/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de MME TAMBORINI Christine), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de M. HEIM Philippe), M. BOUCHON Christophe, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, MME VIGUIE Nawel (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. KROL Alfred, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BONNET Céline), M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. JOUANY Claude, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 23/09/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. HEIM Philippe (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), MME BONNET Céline (Procuration à MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. GOZÉ Emile), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME VIGUIE Nawel), M. COSQUER Cyril.

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

N° DEL2024-45 : Subvention exceptionnelle à l'association Les Festives de Puygouzon.

L'association « Les Festives de Puygouzon », dont le siège est à La Cayrié, a pour objet principal l'organisation des festivités sur la commune de Puygouzon.

Depuis deux ans, les fêtes votives subissent les aléas climatiques qui contraignent l'association à proposer les festivités en intérieur et qui entraînent une baisse de fréquentation de ces manifestations.

La perte financière qui en découle impacte lourdement les comptes de l'association qui sollicite une aide financière de 500 euros afin d'équilibrer son budget et permettre de préparer sereinement les futures animations.

- **Vu** la demande et compte-tenu de l'intérêt de l'association pour l'animation de la commune,

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** à l'association "Les Festives de Puygouzon" une subvention de 500 euros pour permettre l'organisation des futures animations communales. Cette dépense sera imputée au chapitre 065 – article 65748 – fonction 020,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

La secrétaire de séance


Nadine CONDOMINES MAUREL

Le Maire


Thierry DUFOUR

